

# Les infractions urbanistiques

Ravone JF

Commune de  
Villers-Le-Bouillet

Échevinat du développement  
durable.





# Plan de l'exposé

1. Préambule
2. Situation communale
3. Quatre cas concrets
4. Conclusions



# 1. Préambule

- Nouvelle majorité communale
- urbanisme = Matière très changeante
- Infractions = matière très nouvelle, peu de recul
- Mille excuses



## 2. Situation communale

- 5 villages entre Liège et Namur
- 3000 ha / 6000 habitants
- Commune semi rurale soumise à une très forte pression urbanistique
- Population en hausse constante
- Volonté politique de canaliser tout cela au mieux



### 3. Quatre cas concrets

1. Le cas simple
2. Le cas double
3. Le cas raté
4. Le cas désespéré



## 3.1 Le cas simple.



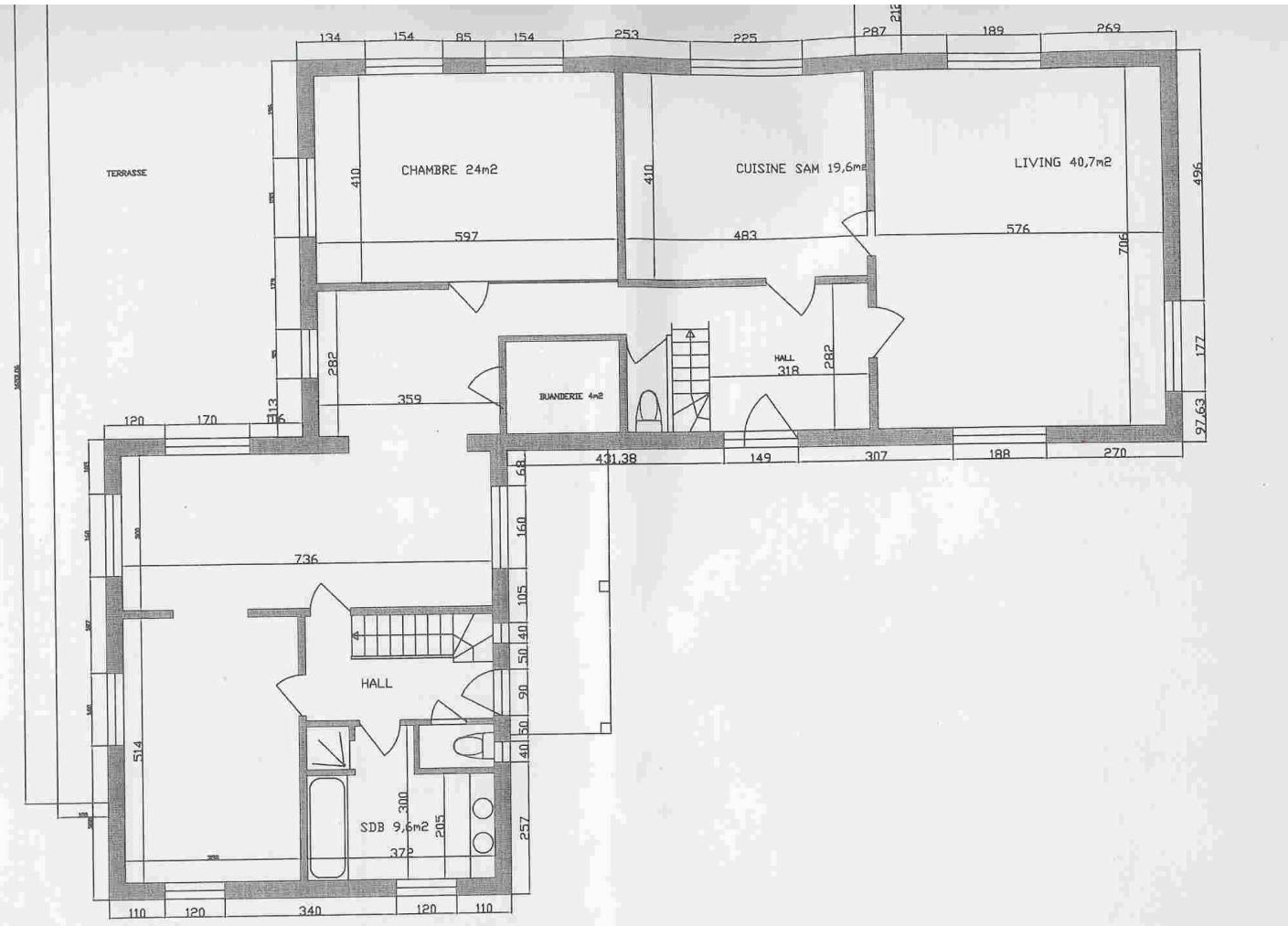


## 3.1 Le cas simple.



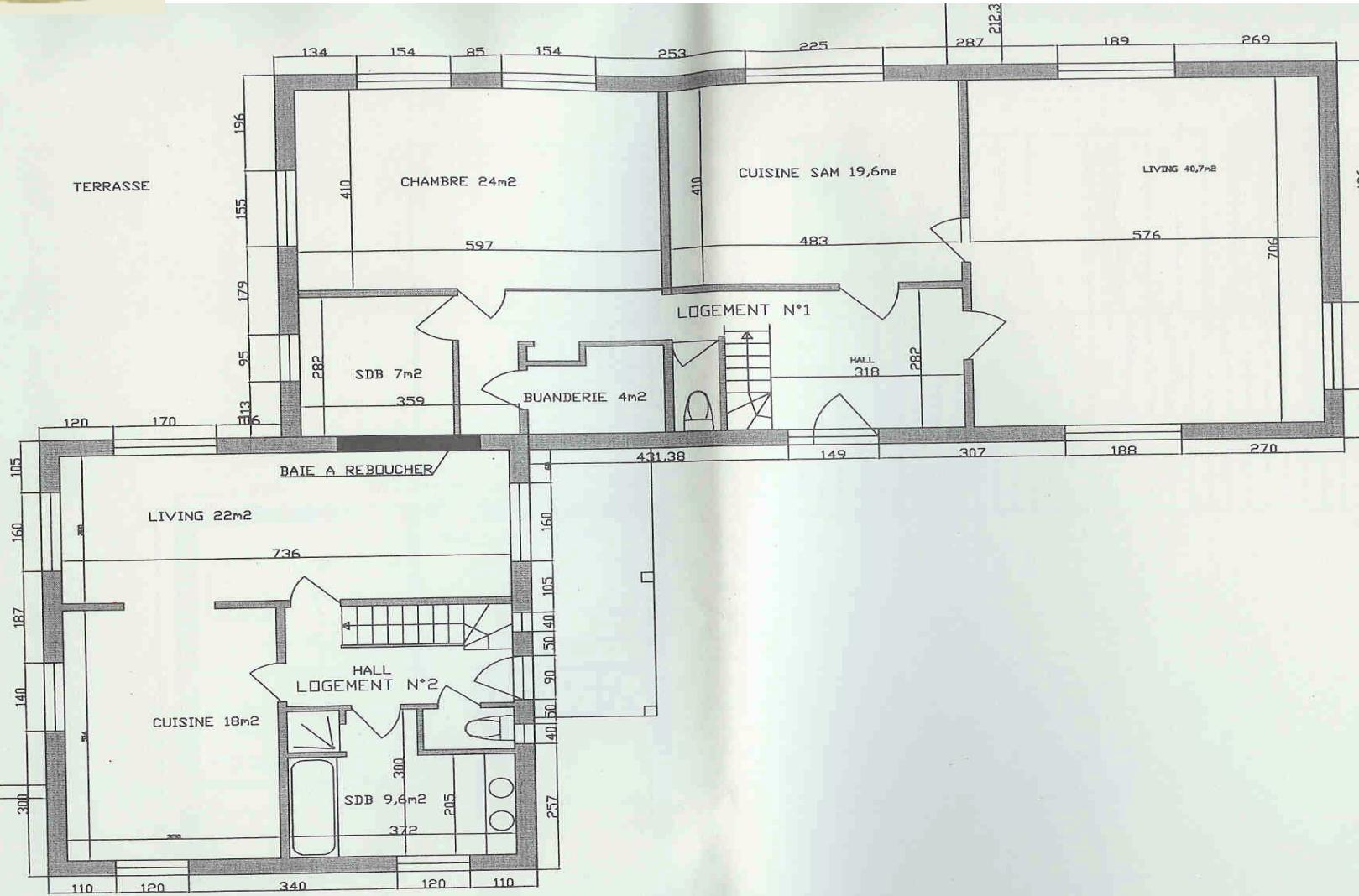


## 3.2 Le cas double





## 3.2 Le cas double





### 3.3 Le cas raté.





### 3.3 Le cas raté.





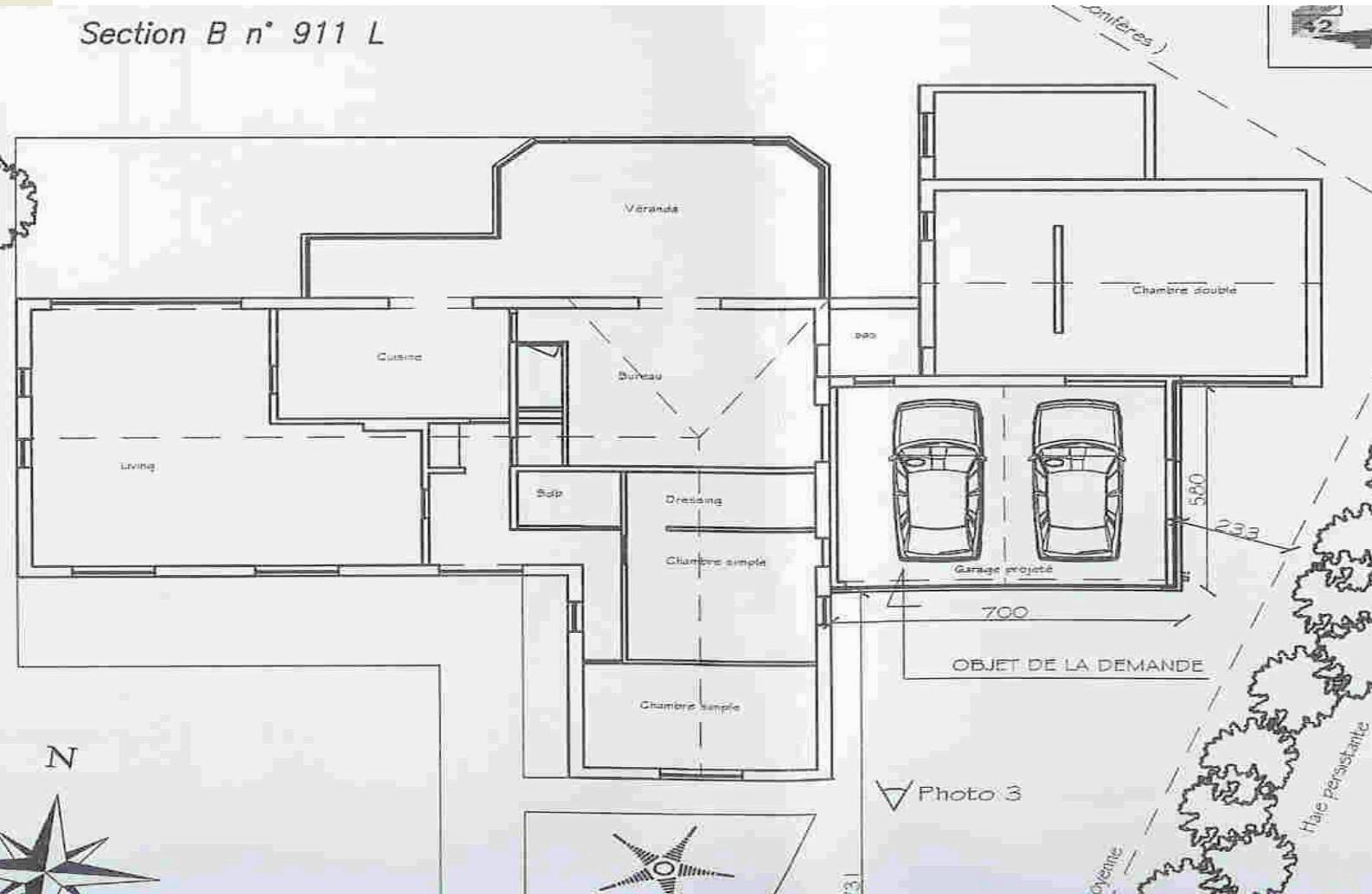
## 3.4 Le cas désespéré





## 3.4 Le cas désespéré

Section B n° 911 L





## 4. Conclusions

- L'esprit du décret est impeccable
- La ligne de conduite du Ministre et celle de son administration diffèrent... parfois.
- La charge (contrôle) retombe sur les communes. La recette est mince et potentielle
- Dans les petites communes, la discussion se fait toujours avec un électeur potentiel



## 4. Propositions.

- Permettre de régulariser via le nouveaux permis et sans amendes
- Faire effectuer le contrôle par des agents spécialisés et formés (et pas uniquement assermentés)
- Mieux coordonner les acteurs et règlementations en vigueur (parquets, RW, communes, Police) ou mettre tout sous une seule autorité (type sanctions administratives)

# 4. . .

- Merci
- de votre attention.

